

angela davis
Power to
the People
rd congo
Le peuple
spolié
développement
Le beurre
et l'argent...
de l'aide

dossier

Cette injustice fiscale qui saigne le Nord... et le Sud

02

sommaire

dlm

demain le monde

n°20 – juillet/août 2013

Directeur de publication

Arnaud Zacharie

Rédacteur en chef

Frédéric Lévêque

Graphisme

Dominique Hambye, Élise Debouny

Impression

Kliemo – Eupen

Imprimé sur papier recyclé

Photo de couverture

Reporters / Photononstop

dlm est le supplément

« développement » du magazine

Imagine demain le monde.

Pour le recevoir, abonnez-vous !

www.imagine-magazine.com

www.cncd.be/dlm

Contact

dlm@cncd.be – 02 250 12 51



AVEC LE SUPPORT DE
LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT .be

03

édito

Refonder l'Organisation mondiale du commerce

par Arnaud Zacharie

04

actu

Cambodge : salaires au rabais et marques trop gourmandes

par Carole Crabbé

06

actu

Brésil : agrobusiness contre agriculture paysanne

par Frédéric Thomas

09

l'esprit d'entreprise

Eaux troubles dans le port d'Abidjan

par Romain Gelin

10

petites histoires de gros sous

Le peuple congolais spolié

par Antonio Gambini

11

dossier

Cette injustice fiscale qui saigne le Nord... et le Sud

entretiens avec Nicholas Shaxson & Antonio Gambini

par Christophe Ventura & Frédéric Lévêque

17

multi-polar

Cette fois, en finir avec la démocratie

par Nicolas Van Nuffel

18

multi-culture

Power to the People

rencontre avec Angela Davis par Julien Truddaïu

20

citoyen, citoyenne

Tous ensemble, pour le droit à l'alimentation !

Pari réussi pour 11.11.11

22

projet 11.11.11

Mali : assurer la souveraineté alimentaire au milieu du désert

par Cécile Vanderstappen

24

introspectus

Le beurre et l'argent... de l'aide

par Romain Gelin

27

pas au sud, complètement à l'ouest

Le cadenas d'or

par Gérard Manréson

« UNE ORGANISATION MONDIALE
DU COMMERCE PLUTÔT QU'UNE ORGANISATION
COMMERCIALE DU MONDE »

Refonder l'Organisation mondiale du commerce

ARNAUD ZACHARIE
Secrétaire général du CNCD-11.11.11

La nomination le 8 mai dernier du brésilien Roberto Azevêdo à la tête de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) relance la question de la réforme de cette institution internationale affaiblie par les divergences profondes entre ses États membres. La compétition a d'ailleurs été très serrée entre Azevêdo et son principal concurrent, le mexicain Herminio Blanco, connu pour avoir négocié au début des années 1990 l'accord de libre-échange nord-américain (NAFTA, *sigles en anglais*). Le premier était soutenu par le groupe des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) et le second par les États-Unis et l'Union européenne (à l'exception du Portugal vu ses liens historiques avec le Brésil).

Lors de la présentation de sa candidature, Roberto Azevêdo a prôné un « nouveau souffle » pour débloquer le système commercial multilatéral affaibli par une décennie de paralysie des négociations du « cycle de Doha ». En 1999, le sommet de Seattle avait été marqué par d'importantes manifestations et de profondes divergences Nord-Sud, notamment sur le dossier agricole, débouchant sur l'absence d'accord pour le lancement d'un large programme de libéralisation commerciale. C'est pourquoi l'OMC tenta de lancer en 2001 un « cycle de Doha pour le développement », intégrant des mesures censées refléter les attentes des pays en développement. Mais deux ans plus tard, aucun engagement n'avait été concrétisé, ce qui incita les pays en développement à poser un ultimatum aux pays riches lors de la conférence de Cancún en septembre 2003 : en l'absence d'accord suffisamment ambitieux sur les sujets chers aux pays en développement, ces derniers stopperaient toute négociation à l'OMC. L'appel ne fut pas entendu par les États-Unis et l'Union européenne, qui s'accusèrent mutuellement de manque de volonté politique, et depuis lors les négociations à l'OMC sont paralysées.

Azevêdo, qui a représenté le Brésil à l'OMC au cours des seize dernières années, connaît parfaitement les enjeux en présence. Depuis la paralysie de l'institution multilatérale, des dizaines d'accords bilatéraux et régionaux ont été conclus, rendant plus complexe le droit commercial international et marginalisant le rôle de l'OMC, dont la principale fonction a été, par le biais de son Organe de règlement des différends (ORD), de juger les plaintes adressées par ses États membres et de faire respecter les règles édictées avant son entrée en vigueur en 1995.

Mais plutôt qu'une tentative de relance des négociations d'un cycle au point mort, c'est d'une refondation de l'OMC, c'est-à-dire d'une remise à plat de ses règles, de son champ d'application et de son fonctionnement, dont le monde a besoin. Il est important de disposer d'une organisation multilatérale garantissant le respect des règles du commerce mondial, mais cela n'a de sens que si ces règles ne s'appliquent qu'au commerce des biens marchands, qu'elles protègent les plus faibles et qu'elles visent en priorité le respect de normes sociales et environnementales plutôt que l'accès au marché. Bref, une organisation mondiale du commerce plutôt qu'une organisation commerciale du monde, garantie par une OMC au service du développement durable, du travail décent et des droits humains fondamentaux.



© Associated Press / Reporters.be

Cambodge Salaires au rabais et marques trop gourmandes

CAROLE CRABBÉ

achACT

Au Bangladesh, l'effondrement en avril dernier d'une usine sur des centaines de travailleurs est venu rappeler cruellement la précarité des conditions de travail dans le secteur de l'habillement. Si le Cambodge n'a pas connu une telle tragédie, l'exploitation reste le lot quotidien de milliers d'ouvriers.

Le 12 mars 2013, à Phnom Penh, 5 militants européens de la *Clean Clothes Campaign* étaient arrêtés pour avoir exprimé leur solidarité avec les travailleurs de l'entreprise E-Garment. Ceux-ci ont démarré fin janvier un mouvement suite au licenciement de 41 d'entre eux, virés pour s'être affiliés au syndicat indépendant C.CAWDU. Depuis, la direction de l'usine n'a eu de cesse de réprimer brutalement la contestation par le biais d'hommes de main.

La lutte paie

E-Garment est liée à la plupart d'entre nous. L'usine approvisionne notamment H&M, Marks&Spencer, Esprit, Diesel, Okaïdi et VF Corporation (Lee et Wrangler). Depuis la grève de septembre 2010¹, la répression anti-syndicale fait rage au sein de l'entreprise. En février 2012, Chanya (*nom d'emprunt*), travailleuse chez E-Garment et affiliée à C.CAWDU, témoignait de l'utilité du combat syndical. « Après la grève, les conditions d'ancienneté et la rémunération des heures

supplémentaires ont été améliorées. Avant 2009, nous n'avions que des contrats de six mois. Maintenant, nous sommes en CDI grâce aux négociateurs de C.CAWDU. Nous nous sentons plus en sécurité mais de nombreux problèmes persistent... » Car, même si le salaire minimum sectoriel a augmenté à deux reprises depuis 2010, le pouvoir d'achat s'est effrité de 14 % depuis 2000. L'an dernier, Chanya gagnait 80 US\$ par mois. 30 allaient chez ses parents, 2,5 à l'électricité et 20 au loyer pour une chambre au confort spartiate qu'elle partage avec sa sœur et deux de ses collègues : les toilettes et les salles d'eau sont communes à tout l'immeuble et l'eau devait être pompée à partir d'un puits au rez-de-chaussée. En outre, « l'eau est jaune et dégage une odeur très désagréable. Nous n'avons d'autre choix que d'acheter des bouteilles d'eau tous les jours [...] Comme le toit est en tôle ondulée, il fait très chaud et nous manquons d'air frais. Le propriétaire veut augmenter le loyer. Il sait que nous ne pouvons pas trouver une chambre moins chère près d'ici. »

En définitive, cette travailleuse ne peut dépenser que 1,5 US\$ pour se nourrir. « Je peux acheter une soupe et un peu de riz. Ce n'est pas suffisant, et beaucoup d'entre nous souffrent d'un manque de sucre dans le sang. C'est pourquoi il y a tant d'évanouissements. » Chez E. Garment, les évanouissements³ surviennent principalement lors des heures supplémentaires. Une journée de travail pouvant atteindre douze heures lorsqu'il y a une commande importante.

La responsabilité des marques

Selon les estimations de 2011 du ministère cambodgien de la Planification, un travailleur qui habite seul à Phnom Penh doit avoir un revenu d'au moins 164 US\$ pour subvenir à ses besoins fondamentaux, et d'au moins 600 US\$ s'il s'agit d'une famille de quatre personnes. Sur base du prix des denrées alimentaires de base, l'*Asia Floor Wage Alliance*, un mouvement regroupant des organisations de défense des travail-

leurs dans les principaux pays de production d'habillement, a calculé le salaire minimum vital nécessaire à une famille de 4 personnes au Cambodge à 240 US\$. Les syndicats cambodgiens, C.CAWDU en tête, ont tenté d'obtenir 120 dollars de salaire minimum mensuel. Au terme de négociations difficiles, voyant notamment se déliter l'alliance entre indépendants et syndicats « jaunes », les travailleurs ont dû se contenter d'une augmentation bien moins importante, faisant passer le salaire minimum de 61 à 80 US\$, primes comprises.

On le voit, le dialogue social dans une perspective classique de négociations tripartites et dans un contexte de répression des syndicats indépendants, ne permet pas de rencontrer l'enjeu d'une augmentation non pas marginale mais radicale des salaires. Pour y arriver, il faut certes que les syndicats se renforcent. Mais il faut aussi ouvrir un champ plus large à la négociation, une marge de manœuvre aujourd'hui détenue en grande partie par les clients internationaux du secteur, les marques et enseignes d'habillement, qui dictent leurs conditions d'achat. Les plus puissantes d'entre elles disposent aujourd'hui d'un code de conduite où elles s'engagent à faire

respecter par leurs fournisseurs les droits de l'Homme au travail et notamment la liberté syndicale. Mais rares sont celles aujourd'hui qui s'engagent à se fournir auprès d'usines qui garantissent un salaire vital à leurs travailleurs ou qui donnent à leurs fournisseurs et aux gouvernements des pays de production la garantie de ne pas délocaliser leur approvisionnement en cas d'augmentations sensibles des salaires.

Le rêve d'une vie meilleure

« Je voudrais pouvoir travailler 8 heures par jour, 5 jours par semaine et obtenir 120 dollars par mois. » Chanya rêve évidemment d'une vie meilleure. Mais en attendant, elle et ses collègues doivent lutter pour conserver leur CDI et pour faire respecter le droit du travail. Elle adresse un message aux marques et aux consommateurs que nous sommes : « À mon

« BEAUCOUP D'ENTRE NOUS SOUFFRENT D'UN MANQUE DE SUCRE DANS LE SANG. C'EST POURQUOI IL Y A TANT D'ÉVANOUISSSEMENTS »

avis, si une usine ne respecte pas la loi, les clients ne devraient pas acheter ses produits et les consommateurs intervenir lorsqu'ils apprennent qu'il y a un problème. » C'est précisément cette solidarité entre consommateurs et travailleurs qu'exprimaient les cinq militants européens arrêtés et que tente de renforcer en Belgique l'association achACT.

1/ En septembre 2010, quelque 200 000 travailleurs, soit deux tiers du secteur, ont bloqué la production d'une centaine d'usines. 2/ Il y a eu plus 2 100 évanouissements dans 29 usines en 2012, et déjà au moins 500 dans 5 usines en 2013.



Un salaire vital, c'est payable !

Est-il possible de payer un salaire décent aux travailleurs de l'habillement sans faire exploser le prix pour l'acheteur final ? Selon une étude de la *Fair Wear Foundation*, pour un tee-shirt produit en Inde, toute autre donnée restant constante, une augmentation des salaires à hauteur d'un salaire décent induirait une augmentation dérisoire du prix au détail (moins de 1%). Certes, mettre en œuvre un salaire vital nécessite certainement de relever des défis réels mais l'impact sur les coûts de production n'est pas le plus important. C'est cette revendication qu'achACT et son réseau international de la *Clean Clothes Campaign* vont porter durant trois ans, avec un appel à l'action lancé aux citoyens et destiné aux entreprises présentes sur le marché européen et aux décideurs politiques. Il est temps d'agir, avec les dizaines de millions de travailleurs et travailleuses de l'habillement dans les pays de production, qu'ils soient asiatiques ou plus proches. En Macédoine (FYROM), pays voisin du marché européen et de plus en plus prisé par bon nombre d'enseignes, une travailleuse de l'habillement à temps plein gagne 100 € par mois. C'est moins qu'en Chine. Il lui faudrait quatre fois plus pour avoir une vie décente, soit un rapport équivalent à celui du Bangladesh.



FRÉDÉRIC THOMAS
chercheur au CETRI

Brésil

Agrobusiness contre agriculture paysanne

Au Brésil, la question de la terre a toujours posé problème. Avec le tournant à gauche, la réforme agraire est devenue politique publique mais, dans le même temps, l'agrobusiness s'est considérablement développé, au point de se muer en priorité étatique. Aujourd'hui, c'est l'existence même de la réforme agraire qui est en jeu.

Lorsque début 2003, « Lula » devient le premier président de gauche, il soulève un formidable espoir de changements, dont celui de s'attaquer, par le biais d'une réforme agraire, au problème historique des grandes concentrations de terres. Dix ans plus tard, Dilma Rousseff lui a succédé au pouvoir et le bilan contradictoire de cette politique divise profondément le pays. Ainsi, le 5 mars 2013, la présidente du Brésil promettait d'« accélérer la réforme agraire ». Le jour même pourtant, le plus important mouvement paysan, le Mouvement des travailleurs ruraux sans terre (MST), montait un campement permanent à Brasilia, afin de faire pression sur le gouvernement pour mettre en œuvre la réforme agraire, bloquée selon lui. Comment expliquer ces appréciations divergentes ?

Donner de la terre ne suffit pas

Un important projet de réforme de la structure de la principale institution fédérale en charge de l'accès à la terre – l'Institut national de colonisation et réforme agraire (INCRA) – est en cours. La décentralisation de ses activités, le transfert de compétences à d'autres entités publiques doivent accélérer et faciliter l'allocation de terres, et garantir des moyens financiers supplémentaires. Cette réforme traduit un changement d'orientation. Donner de la terre ne suffit pas. Là-dessus, le gouvernement et le MST sont d'accord. Mais ils en tirent des conclusions opposées.

Selon les propres chiffres de l'INCRA, en deux ans, le nombre de familles – un peu plus de 45 000 – installées sur des terres par le gouvernement actuel est le plus bas de ces 16 dernières années. Ce chiffre représente à peine le tiers de l'objectif (déjà dérisoire) que s'était fixé Dilma Rousseff et, en moyenne annuelle, est trois fois moins élevé que pour les deux gouvernements précédents de Lula. Pour autant, le pouvoir en place ne se montre guère embarrassé par ces résultats. C'est qu'il s'agit de moins en moins de créer de nouveaux *assentamentos* – lopins de terres destinés à l'agriculture et attribués à des familles dans le cadre de la réforme agraire –, mais, plutôt, d'améliorer ceux existants.





Ce changement d'orientation s'accompagne – et se justifie – par toute une rhétorique, qui se cristallise en campagne médiatique. Ainsi, Gilberto Carvalho, secrétaire à la présidence, a évoqué une bidonvillisation des *assentamentos*, qui s'apparenteraient à des « quasi favelas rurales ». Le président de l'INCRA, Carlos Guedes parle, lui, de viser d'abord l'amélioration qualitative des *assentamentos* existants, et se montre encore plus explicite, affirmant qu'un cycle est en train de se fermer et qu'il est « nécessaire d'actualiser la question foncière ». Ainsi, la concentration des terres serait un problème localisé, d'où l'abandon déclaré « de l'idée d'un changement structurel de l'indice d'inégalité [foncière] »¹

Ce problème « localisé » – héritage colonial, réactualisé et renforcé par l'agrobusiness – fait du Brésil le pays

« LES PROPRIÉTAIRES DE PLUS DE 1 000 HECTARES REPRÉSENTENT 1,6 % DE TOUTES LES PROPRIÉTÉS, MAIS 51,7 % DE LA SURFACE OCCUPÉE »



de plus grande concentration foncière en Amérique du Sud, juste après le Paraguay. Ainsi, les propriétaires de plus de 1 000 hectares représentent 1,6 % de toutes les propriétés, mais 51,7 % de la surface occupée. À l'autre bout, ceux qui possèdent 10 hectares ou moins, représentent 33,7 % des propriétés, mais n'occupent que 1,4 % des terres...²

Manque de volonté politique

Certes, avoir la terre ne suffit pas et il est clair que la situation des *assentamentos* doit être améliorée, reconnaît João Paulo, l'un des dirigeants nationaux du MST. Mais il faut le faire tout en continuant à distribuer des terres. La réforme agraire n'a de sens que s'il y a un accès à la terre. Employant une image bien brésilienne, il affirme qu'on ne peut faire de « feijoada sans feijão »³. La démocratisation de l'accès à la terre doit s'accompagner d'un renforcement



Les meilleures terres pour l'agrobusiness

Le cas de l'État de Goiás, au centre du Brésil, est représentatif. Le réseau des organisations paysannes Via Campesina, appuyé par l'ONG belge Entraide et Fraternité, dresse un sombre constat : la priorité est à l'agrobusiness, le changement structurel ne se réalise pas, 2011 fut l'une des pires années de la réforme agraire et, en 2012, seules 102 familles ont obtenu un accès à la terre suite à une désappropriation. Ce processus, qui dure des années, est le principal levier de la réforme agraire. Il consiste en l'achat par l'Etat – sous la pression des organisations paysannes –, de terres afin de les redistribuer aux familles mobilisées qui en avaient fait la demande. Cet achat se fait volontairement et au prix du marché. Or, le prix des terres augmente et fait l'objet de spéculations – notamment du fait d'investissements de capitaux internationaux. Dès lors, les terres pour la réforme agraire sont en quantité moindre et de qualité inférieure, pour des familles pauvres, disposant de peu de moyens et d'appuis. Mais dans le même temps, l'agrobusiness – Goiás est le troisième plus grand producteur du pays de cannes à sucre, le deuxième d'éthanol et le quatrième de soja –, lui, est en pleine expansion, accaparant les meilleures terres et bénéficiant des politiques publiques. Ainsi, le gouvernement local investit dans la construction d'un aéroport de fret afin d'augmenter les exportations (principalement celles de l'agrobusiness), sur une surface de 626 hectares, soit plus de la moitié de la surface attribuée, en 2011, dans l'Etat à des familles dans le cadre de la réforme agraire !

Impossible pour les paysans de concurrencer un tel géant dans un jeu aussi inégal. Dès lors, dans les faits, on le laisse acheter les meilleures terres dont il a besoin, l'INCRA se contentant de garder celles peu aptes pour cette agriculture intensive.

des *assentamentos* existants, par le biais de politiques publiques de crédit, d'assistance technique, d'appui éducatif, etc. mais passe surtout par une redistribution volontariste. Ce ne sont pas les moyens financiers qui manquent – ceux-ci sont affectés en priorité à l'agrobusiness –, mais la volonté politique.

Face à un tel contexte, le MST tente de réagir en repensant sa revendication et en dessinant de nouvelles convergences. Il discute aujourd'hui d'une réforme agraire populaire, qu'il distingue du modèle classique. Ce dernier, mis en place par l'Etat avait pour but de résoudre le problème de la misère et de l'emploi en milieu rural. Or, l'agrobusiness y répond en offrant des rentes et des emplois... et en créant d'autres problèmes. D'où l'importance de mettre en avant un projet qui soit plus englobant et tienne compte de l'environnement, de la vie en milieu rural et qui mette la priorité sur la production alimentaire.

« LE PROCESSUS DE “DÉPAYSANISATION” DU MONDE RURAL EST LOIN D’ÊTRE UN PROCESSUS INÉLUCTABLE COMME LE PRÉSENTENT LES MÉDIAS DOMINANTS »

La seconde réponse réside dans une tactique de convergence, qui s'est traduite notamment par la première « rencontre unitaire nationale des travailleurs et travailleuses et peuples des champs, de l'eau et des forêts », le 22 août 2012, à Brasilia et la participation du MST à la marche organisée par la Centrale syndicale des travailleurs (CUT), le 6 mars 2013, cherchant à faire le lien avec les luttes urbaines.

Le processus d'urbanisation et de « dépaysanisation » du monde rural⁴ – la population rurale brésilienne ne représente plus que 16 % aujourd'hui – est loin d'être un processus inéluctable comme le présentent les médias dominants. Il est avant tout la conséquence logique d'orientations et de choix politiques explicites. En réalité, sous prétexte d'améliorer l'existant, d'assurer les conditions de vie et de production dans les *assentamentos* déjà formalisés, le gouvernement de Rousseff fige les frontières et accentue le rapport de forces profondément inégal entre les deux modèles agricoles antagonistes brésiliens : l'agrobusiness et l'agriculture paysanne. Dès lors, cette nouvelle orientation politique constitue un enterrement de première classe pour une réforme agraire, déjà moribonde.

1/ O Estado de S.Paulo, « 'É preciso atualizar a leitura da questão fundiária' », 1^{er} janvier 2013.

2/ Ministério do Desenvolvimento Agrário, *Estatísticas do meio rural 2010-2011*, page 30.

3/ La feijoada est un plat très populaire au Brésil, à base de haricots noirs (*feijão*). Entretien avec l'auteur au siège du MST, São Paulo, mardi 19 mars 2013. 4/ Laurent Delcourt, « L'avenir des agricultures paysannes face aux nouvelles pressions sur la terre », in *Alternatives Sud*, vol. 17-3, page 10.



© dpa / Reporters.be

Eaux troubles dans le port d'Abidjan

ROMAIN GELIN
Gresea

LImplanté dans 14 ports africains, Bolloré a remporté presque toutes les concessions attribuées depuis 2003 en Afrique. L'attribution du deuxième terminal du Port d'Abidjan lui permet d'étendre encore un peu plus son emprise sur l'économie du continent.

25 mars 2013, Bolloré Africa Logistics (BAL) annonce que le consortium qu'il forme avec APM Terminals et Bouygues a remporté face à deux autres concurrents l'appel d'offres pour la construction et la gestion du second terminal du Port d'Abidjan (TC2) en Côte d'Ivoire. Le « vainqueur » doit construire un terre-plein de 35 hectares et trois portiques de quai tandis que le Port autonome d'Abidjan prendra en charge la construction d'un quai d'un kilomètre. L'objectif étant de faire du port « un véritable hub entre les lignes maritimes au nord et au sud de l'Afrique ».

Mais le 12 avril, on apprend dans *Libération* que le consortium de l'armateur marseillais CMA-CGM, un des deux candidats malheureux, a décidé de contester les conditions de l'attribution du TC2 devant la justice ivoirienne, dénonçant un « abus de position dominante ». Rappelons que le premier terminal (TC1) avait été attribué en 2004, en pleine crise politique, au même Bolloré mais sans appel d'offres cette fois-là. Cela avait déjà créé la polémique. La récente décision pour le deuxième terminal est d'autant plus étonnante qu'au moment du lancement de l'appel d'offres, l'objectif était « d'accroître la compétitivité du port par le jeu de la concurrence ». La mention « par le jeu de la concurrence » a disparu des communiqués du port depuis.

L'appel d'offres comprenait deux étapes : l'une technique et l'autre financière. C'est ICTSI/CMA-CGM qui avait obtenu les meilleurs scores (81,8 points) devant Hanjin-MSC (73,8) et Bolloré-APMT (66,9) pour l'aspect technique. Bolloré aurait été repêché de justesse, un score sous les 65 points

étant alors éliminatoire. La visite du ministre ivoirien des Transports et du directeur du port autonome d'Abidjan en décembre 2012 à Paris, afin de renégocier le contrat du TC1 avec Bolloré, a été vue par beaucoup comme un geste opportun de la part de l'ami de Sarkozy, qui a accepté de baisser ses tarifs de 20 % et de reverser 30 millions d'euros au port ivoirien, à quelques semaines seulement de la décision sur le rapport technique.

La seconde phase concernait l'offre financière. C'est Bolloré qui a soumis l'offre la plus intéressante, proposant des droits d'entrée, des redevances et une baisse de tarifs bien plus conséquents que ses concurrents pour qui « ils [Bolloré, APMT et Bouygues] ont fait une offre délirante qui a tué toute compétition ». Autre élément : une lettre d'engagement venant de compagnies maritimes attestant de leur implication dans le projet devait aussi faire partie du dossier. Bolloré ne l'aurait pas fournie. Les autorités portuaires affirment le contraire.

Il semblerait que seule l'offre financière ait finalement été prise en compte, bien que, selon le rapport de la commission d'évaluation des offres techniques, « cette segmentation crée une situation de monopole [...] et constitue plutôt une faiblesse ». CMA-CGM demande la publication de tous les documents. Bolloré quant à lui déclarait en juin 2012, lors de sa visite à Abidjan, que « la paix et la stabilité retrouvées méritent que des privés comme nous augmentent et accélèrent leurs investissements » pour « contribuer au développement du pays ». Si c'est pour le développement...



Le peuple congolais spolié

ANTONIO GAMBINI
CNCD-11.11.11

Acheter des concessions minières publiques pour une bouchée de pain et les revendre à prix d'or, telles sont les pratiques de certaines sociétés établies dans des paradis fiscaux pour engranger de juteux profits aux dépens des populations locales.

Le 10 mai dernier, le *Financial Times* faisait écho aux constatations du rapport « Équité et industries extractives en Afrique ». Ce document, produit par l'*Africa progress panel*, présidé par l'ancien secrétaire général des Nations Unies Kofi Annan, a étudié cinq contrats de vente de concessions minières faisant état d'un manque à gagner cumulé pour le Trésor congolais de 1,36 milliard de dollars. Le mécanisme est très simple : les mines sont vendues à un prix très inférieur au prix du marché à des sociétés mystérieuses établies dans les îles Vierges britanniques. Ces sociétés revendent ensuite au vrai prix du marché à des compagnies minières et empochent la différence. Puisque la composition exacte de l'actionnariat des sociétés des îles Vierges britanniques est secrète, il n'est pas possible de savoir qui a profité de cette juteuse opération.

La vente pour une bouchée de pain des mines fabuleusement riches de la République démocratique du Congo (RDC), si spectaculaire soit-elle, n'est pourtant que la pointe de l'iceberg d'un système généralisé qui organise mondialement le pillage des ressources naturelles aux dépens des populations locales et au bénéfice de quelques-uns. En effet, le pillage commence lors de la privatisation des mines, mais se poursuit allégrement pendant l'exploitation. Les sociétés minières abusent de règles et d'institutions fiscales nationales et internationales trop faibles et/ou bénéficient de complicités coupables dans les sphères administratives et politiques locales. De cette manière, elles s'arrangent systématiquement pour réduire, souvent à des niveaux proches de zéro, leur contribution fiscale. Les salaires payés aux mineurs locaux sont par ailleurs rarement exorbitants. Les profits massifs sont ainsi protégés de toute forme de partage et allégrement évacués vers les paradis fiscaux.

Bien entendu les investisseurs protestent de leur bonne foi ! Accablés d'impôts confiscatoires, ils seraient obligés de cesser toute activité, et le développement économique local serait alors anéanti ! Pourtant en Norvège, le gouvernement perçoit pas moins de 85 % des revenus de l'extraction pétrolière, qui s'opère en grande

partie en mer et est très coûteuse. Les investisseurs ne se sont pourtant pas désengagés, bien au contraire !

Le scandale doit donc s'arrêter, l'exploitation des ressources naturelles doit bénéficier aux populations locales. Pour ce faire un premier pas a déjà été franchi : l'Union européenne (UE) a adopté une directive qui impose la transparence aux sociétés minières quant à leurs profits et aux impôts qu'elles payent, pays par pays et projet par projet. La deuxième étape indispensable est maintenant celle de la transparence des sociétés établies dans les paradis fiscaux. L'UE peut imposer que l'identité des bénéficiaires effectifs de ces sociétés soit publique. Qui sait si cela permettrait peut-être un jour au peuple congolais de récupérer ces 1,36 milliard de dollars auprès de ceux qui les ont spoliés. Ce montant équivaut au « double du budget annuel alloué à la santé et à l'éducation dans un pays qui présente l'un des taux de mortalité infantile les plus élevés au monde et qui compte sept millions d'enfants déscolarisés ».

Cette injustice fiscale qui saigne le Nord... et le Sud.

Intérêts notionnels, affaires Cahuzac, Arnault & Depardieu, révélations d'*Offshore Leaks*... La fiscalité est au cœur de l'actualité depuis plusieurs mois et les paradis fiscaux sont pointés du doigt dans la dérèglement de la finance internationale. Demain le monde se devait de traiter de l'enjeu de la justice fiscale, notamment en matière de développement.

Pour ce faire, nous publions deux interviews complémentaires sur le sujet. Celle de Nicholas Shaxson d'abord. Ce Britannique écrit régulièrement dans le *Financial Times* et dans *The Economist*. Il est aussi collaborateur du *Tax Justice Network* et auteur d'une enquête approfondie consacrée au système de la finance internationale *offshore*. Celle d'Antonio Gambini ensuite. Chargé de recherche sur le financement du développement au CNCD-11.11.11, il a fait de la justice fiscale son cheval de bataille. À côté de sa chronique récurrente dans ce magazine, il publie une étude sur le sujet.

CHRISTOPHE VENTURA

Mémoire des luttes

Le système offshore décrypté

Selon vous, « plus de la moitié du commerce international passe par les paradis fiscaux ». Mais, au fond, qu'est-ce qu'un paradis fiscal ?

Nicholas Shaxson : On peut expliquer facilement ce qu'est un paradis fiscal avec deux mots : « échapper à » et « ailleurs ».

Les paradis fiscaux permettent d'échapper à l'impôt, certes, mais aussi aux lois pénales, à la régulation financière, aux obligations de transparence, etc. En un mot, aux responsabilités civiques et sociales. Ils exemptent les riches et les entreprises des contraintes, risques et obligations que la démocratie exige de chacun d'entre nous. La fiscalité n'est qu'un aspect de la question.

Le mot « ailleurs » est également crucial. Pour échapper aux responsabilités, il faut mettre son argent (son argent personnel ou celui de sa société) ailleurs. D'où le mot « offshore », littéralement, en anglais : « hors du pays ». Ainsi, par exemple, la législation des Bahamas sera conçue pour attirer l'argent, non pas des habitants de l'archipel, mais des ressortissants étrangers.

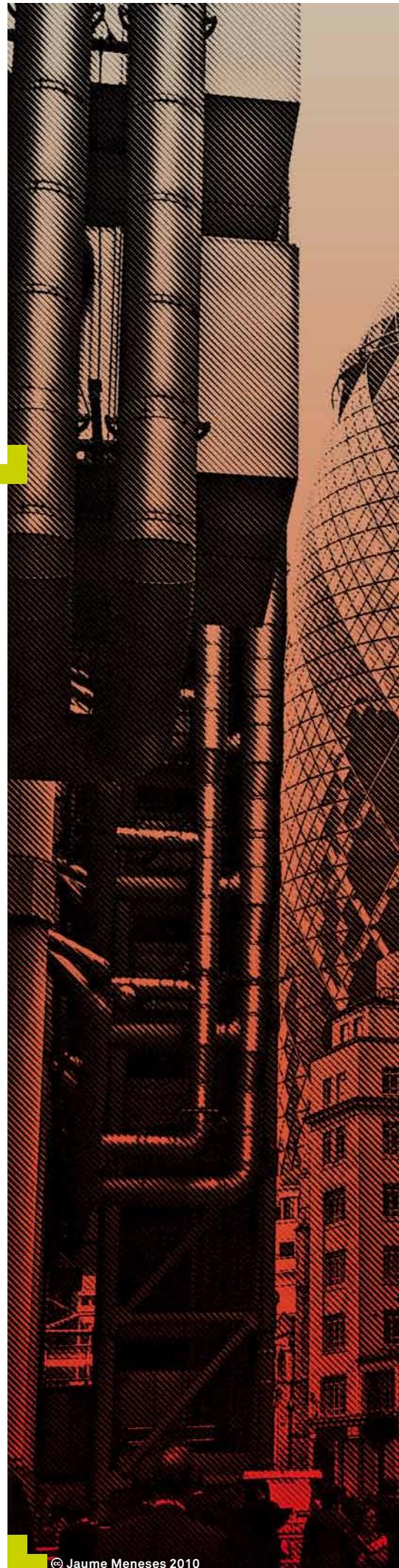
Quelle est leur fonction dans l'architecture de la finance internationale ?

Les paradis fiscaux servent plusieurs objectifs. Leurs thuriféraires disent qu'ils permettent de remédier aux « insuffisances » du système financier international : grâce à eux, les capitaux se déplacent plus vite dans l'économie et rencontrent moins d'obstacles. Une image souvent utilisée est celle des grains de sable dans la machine : les paradis fiscaux fournissent l'huile qui lubrifie le moteur. Mais si l'on y regarde de plus près, l'on a une tout autre perspective. Quels sont ces « obstacles » qui sont supposés ralentir la finance mondiale et la rendre moins « efficiente » ? Ce sont les impôts, la régulation financière et les obligations de transparence – toutes choses qui ont une bonne raison d'exister ! On ne voit pas très bien, par exemple, en quoi le secret bancaire est « efficient » : il est peut-être bien pratique pour des personnes privées, mais il nuit au système dans son ensemble.

Vous décrivez l'un des mécanismes auquel ont recours les multinationales : la « manipulation des prix de transfert ».

De quoi s'agit-il ?

Les prix de transfert sont un dispositif utilisé par les multinationales pour réduire le montant de leurs impôts. En gros, ce dispositif permet de localiser les profits de la société dans un paradis fiscal – où ils ne sont pas imposés –, et les coûts dans un État à forte fiscalité – où ils sont déductibles des impôts. Comment la multinationale procède-t-elle ? En jouant sur le prix des biens et des services que se facturent ses filiales. Prenons par exemple le cas d'une machine construite en France et vendue en Équateur via les Bermudes. Les coûts de production s'élèvent à 1 000 dollars pour la filiale française ; le prix de vente en Equateur est de 2 000 dollars. La filiale des Bermudes paie à la filiale française 1001 dollars pour la machine, qu'elle facture ensuite à la filiale équatorienne 1998 dollars. La filiale française réalise donc 1 dollar de profit ($1001 - 1000 = 1$), la filiale équatorienne 2 dollars ($2000 - 1998 = 2$),





ce qui génère très peu de recettes fiscales tant pour l'État français que l'État équatorien. La filiale des Bermudes réalise quant à elle un profit de 997 dollars (1998 – 1001 = 997), qui n'est pas imposé. Voilà comment a disparu une note d'impôt salée ! La réalité est bien sûr plus complexe, mais l'idée de base est là.

Selon vous, il existe une « toile d'araignée » formée par trois cercles dont les plus importants et les plus agressifs gravitent autour de la City de Londres. Quel est son rôle actuel dans le monde « offshore » ?

La Grande-Bretagne est au centre d'un réseau de paradis fiscaux qui alimente en capitaux la City de Londres et lui procure un gigantesque volume d'affaires. Le premier cercle de la toile est constitué de ce qu'on appelle les dépendances de la Couronne – Jersey, Guernesey et l'île de Man –, dont l'essentiel de l'activité se fait avec les pays d'Europe, d'Afrique, d'ex-URSS et du Moyen-Orient. Le deuxième cercle regroupe les territoires britanniques d'outre-mer, dont les îles Caïmans et les Bermudes, tournés surtout vers l'Amérique du Nord et du Sud. Ces entités

(dépendances de la Couronne et territoires d'outre-mer) sont en partie britanniques, en partie autonomes : la Grande-Bretagne prend en charge leur défense, s'assure de leur « bonne gouvernance », et les gouverneurs sont

nommés par la reine ; leur politique intérieure est en revanche indépendante. Au-delà de ces deux cercles, d'autres paradis fiscaux entretiennent des relations étroites avec la City de Londres, mais ils ont rompu tout lien institutionnel avec l'ancienne métropole coloniale – Hong-Kong par exemple.

Ce réseau de paradis fiscaux enveloppe la planète : chaque maillon « capture » les capitaux qui transitent dans sa sphère géographique et les achemine jusqu'à la City.

Et celui des États-Unis ?

Les États-Unis, notamment depuis les années 1970, ont sciemment adopté une législation qui assure aux fonds étrangers le secret bancaire et divers avantages fiscaux ; cela a permis d'attirer dans le pays quelques milliers de milliards de dollars de capitaux flottants en provenance de l'étranger. Certaines infrastructures « offshore » existent au niveau de tel ou tel État, mais les plus importantes sont directement disponibles au niveau fédéral. Les États-Unis disposent également d'un petit réseau de satellites, tels le Panama ou les îles Vierges américaines, mais ce réseau est sans commune mesure avec la toile d'araignée britannique.

Que pourrait être, selon vous, une finance régulée ?

Le système de Bretton Woods, en place pendant les vingt-cinq années qui ont suivi la seconde guerre mondiale, nous fournit le meilleur exemple d'une finance bien régulée : de nombreux pays avaient instauré un contrôle des capitaux et un contrôle

« LA GRANDE-BRETAGNE EST AU CENTRE D'UN RÉSEAU DE PARADIS FISCAUX QUI ALIMENTE EN CAPITAUX LA CITY DE LONDRES »

des changes ; les échanges financiers et la spéculation internationale étaient sévèrement encadrés ; le taux marginal de l'impôt sur le revenu était très élevé. Certains aujourd'hui considèrent cette période comme l'âge d'or du capitalisme : le commerce était libre (relativement), mais pas la finance ; il y avait une forte croissance économique, peu de crises financières, et les inégalités se réduisaient. Il est intéressant de noter que, tout récemment, le FMI a estimé que le contrôle des capitaux n'était peut-être pas une si mauvaise idée que ça...

Que peut faire un pays européen ou l'UE pour lutter efficacement contre les effets nocifs de la finance « offshore » ?

Il n'y a pas de recette miracle. La première chose à faire est de bien comprendre le rôle de la finance « off-shore » dans l'économie mondiale. Puis il faut prendre toute une série de mesures ciblées. Il faut par exemple établir un régime où les multinationales sont imposées en fonction de leur activité économique réelle plutôt qu'en fonction de leur forme juridique artificielle et compliquée : dans un tel régime, leur activité dans les paradis fiscaux ne serait pas prise en compte. Si les multinationales se retirent des paradis fiscaux, ceux-ci perdront une grande part des protections politiques dont ils bénéficient depuis des années.

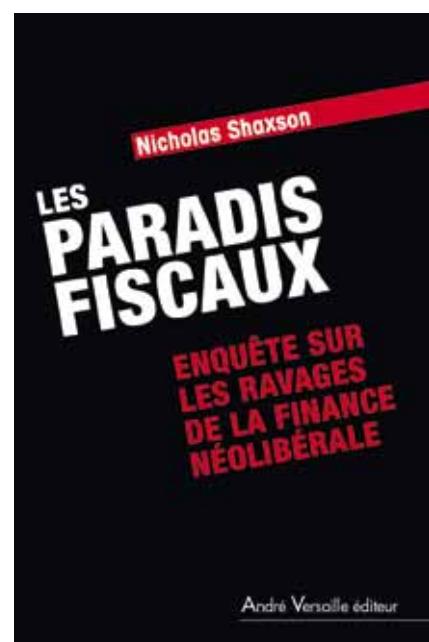
La construction européenne n'a-t-elle pas favorisé la concurrence fiscale et par là même la constitution de nouveaux paradis fiscaux à l'intérieur même de ses frontières à côté des paradis fiscaux « traditionnels » comme la Suisse ?

Absolument. Tout le monde sait que la Suisse est un paradis fiscal, mais il y en a d'autres en Europe : le Luxembourg, notamment, et bien sûr le Royaume-Uni. L'Autriche, les Pays-Bas et l'Irlande jouent aussi un rôle important. À chaque fois que l'UE tente de s'attaquer au problème, elle se heurte à des obstacles politiques – et ce, depuis le début.

La lutte contre les paradis fiscaux n'est-elle pas perdue d'avance : les pays émergents tels que le Chine, l'Inde et d'autres ne vont-ils pas aussi chercher à profiter des facilités de la finance « offshore » ?

Les paradis fiscaux ont été voulus par les élites fortunées des différents pays de la planète. Ils causent sans doute bien davantage de dégâts dans les pays en développement que dans les pays riches de l'OCDE. Et oui, c'est vrai : les élites chinoises soutiennent fermement Hong Kong (et son proche associé : les îles Vierges britanniques), en dépit des conséquences désastreuses pour le reste de la population du pays.

« SI LES MULTINATIONALES SE RETIRENT DES PARADIS FISCAUX, CEUX-CI PERDRONT UNE GRANDE PART DES PROTECTIONS POLITIQUES »



**Les Paradis fiscaux :
Enquête sur les ravages
de la finance néolibérale**

Une livre de Nicholas Shaxson, aux éditions André Versaille, Bruxelles, avril 2012.

FRÉDÉRIC LÉVÈQUE

L'injustice fiscale, un frein au développement

Quel est le lien entre la question fiscale et l'enjeu du développement ?

Antonio Gambini : Répondre à tous les besoins essentiels, lutter contre la pauvreté sont des objectifs qui demandent des moyens. Or, le système international tel qu'il existe organise un véritable scandale mondial aux dépens des populations du monde entier et du Sud en particulier. Les flux illicites de capitaux, sortant des pays en développement (PED) pour se diriger ailleurs – typiquement vers les paradis fiscaux et les pays développés – sont une des sources principales d'appauprissement de ces pays.

À combien sont estimés les « besoins du développement » ?

Le rapport des Nations Unies, intitulé « Étude sur la situation économique et sociale 2012 » estime à un millier de milliards de dollars US par an les investissements nécessaires pour faire face aux enjeux climatiques et sociaux dans les prochaines décennies. Car il ne faut pas oublier que le réchauffement climatique vient en plus alourdir la facture pour les pays du Sud, qui doivent mobiliser des ressources pour s'adapter à leurs effets.

À combien s'élèvent les flux de capitaux qui sortent des pays en développement ?

Selon l'estimation la plus récente de l'ONG Global Financial Integrity, les flux illicites seraient de l'ordre de 775 milliards de dollars en 2009 pour l'ensemble des PED. Le PNUD calcule que les 49 pays les moins avancés, essentiellement africains, ont perdu ainsi presque 5 % de leur PIB en 2008. Ces estimations font état d'une tendance lourde à l'augmentation, particulièrement depuis l'an 2000.

Et de quelle nature sont ces flux ?

Il y a l'expatriation des revenus d'activités illégales et criminelles (corruption, trafics), celle de capitaux par des riches, et enfin le déplacement hors du territoire national de profits engrangés par des personnes morales – les multinationales dans la plupart des cas.

Dans ton étude, tu vises particulièrement les grandes entreprises multinationales

La fiscalité des entreprises multinationales est une des sources principales de déperdition de ressources fiscales. L'encadrement juridique international permet aujourd'hui à certaines d'entre elles de réduire leur contribution fiscale à des niveaux proches du taux de zéro pourcent des bénéfices.

Qui façonne cet encadrement juridique ?

La fiscalité échappe aujourd'hui à la forme pourtant très limitée de démocratie internationale représentée par le multilatéralisme de type onusien, et est au contraire dominé en matière de production normative par un club restreint de pays riches réunis au sein de l'OCDE, le même club qui en 2001 avait enterré une proposition visant à créer une organisation internationale de la fiscalité. Qui plus est, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, dont la gouvernance s'articulent autour du principe « un dollar, une voix », dominent l'activité de « conseil » en matière fiscale à destination des pays en développement.

En quoi consistent les normes fiscales internationales ?

C'est donc à l'OCDE qu'est confiée la responsabilité de rédiger des modèles de traités fiscaux bilatéraux et les standards internationaux relatifs au traite-

TAX JUSTICE for ALL

ment fiscal des transactions transfrontalières entre filiales d'un même groupe international. Les traités en matière fiscale ressortent de deux grandes catégories : les conventions de prévention de la double imposition (CPDI) et les accords d'échange d'information en matière fiscale.

En ce qui concerne les conventions, même si on peut comprendre qu'une activité économique ne doit pas être imposée deux fois, le réseau mondial des CPDI ressemble plutôt à un réseau routier composé de routes à péages – où les mouvements de capitaux sont taxés – et de routes gratuites – ils n'y sont pas taxés. Mais à la différence du

Au lendemain de l'éclatement de la crise financière en 2008, le G20 avait formellement déclaré la guerre aux paradis fiscaux. Où en est-on ?

En effet, le sommet du G20 de Londres d'avril 2009 s'est achevé sur une déclaration particulièrement offensive contre les paradis fiscaux. L'OCDE a été mandatée pour mettre en œuvre des engagements ambitieux. C'est ainsi qu'a commencé un des épisodes le plus tragiquement comiques de l'histoire fiscale mondiale. L'OCDE disposait en effet, à la date du sommet du G20, de listes « noires » (4 territoires) et « grises » (38 territoires, dont la Belgique) de « territoires non-coopératifs ». Or, cinq jours

« LA PRÉTENDUE GUERRE LANCÉE PAR LE G20 S'EST ACHEVÉE PAR LA VICTOIRE DES PARADIS FISCAUX »

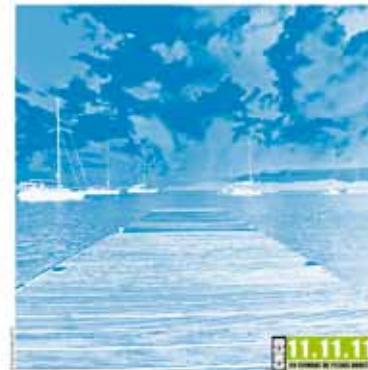
transport de biens physiques, les transports de capitaux ne coûtent pas plus chers en carburant en fonction des kilomètres parcourus. Donc via des astuces d'évasion ou d'optimisation fiscales, les capitaux réussissent systématiquement à éviter les routes à péages en multipliant les détours par les routes gratuites. Au final, au lieu d'être doublement imposés, ces capitaux arrivent souvent à ne pas être imposés du tout.

après la déclaration du G20, la liste noire était subitement vide et la liste grise ne compte plus aujourd'hui, selon les dernières informations disponibles, que 3 États : Nauru, Niue et Guatemala. Comment s'est réalisé ce véritable miracle ? Il suffisait aux territoires visés, pour sortir de la liste noire, de s'engager verbalement à conclure 12 traités d'échanges d'informations sur demande, et de les conclure effectivement pour sortir de la liste grise. Probablement consciente du caractère peu reluisant de la grande opération de blanchiment des paradis fiscaux qu'elle venait d'opérer, l'OCDE a décidé ensuite de changer d'approche. Je l'explique en détail dans mon étude.

n° 08

POINT SUD
les études du CNCD-11.11.11

Les mécanismes de l'injustice fiscale mondiale

Chargé de recherche, Projet sur l'Action publique et l'OCDE, CNCD-11.11.11

11.11.11
LE GOUVERNEMENT DE FRANÇOIS HOLLANDE

Les mécanismes de l'injustice fiscale mondiale

Une étude d'Antonio Gambini,
dans la collection Point Sud,
CNCD-11.11.11, mai 2013.

Il n'y a donc pas eu de guerre ?

Selon une étude sérieuse, les sommes déposées sur les comptes bancaires dans les paradis fiscaux n'ont guère évolué depuis 2007. Au total, le montant reste à environ 2,7 milliers de milliards de dollars. Le constat est donc sans appel : la prétendue guerre lancée par le G20 contre les paradis fiscaux s'est achevée par la victoire des paradis fiscaux ! Les récentes révélations du consortium international de journalistes d'investigation, communément appelées « Offshore Leaks », ne font que confirmer ce constat dans les médias et auprès du grand public.

Les choses semblent être tout de même en train d'évoluer dans le bon sens ?

Si le secret bancaire est en train d'être vaincu, tel n'est pas le cas d'autres techniques garantissant secret et anonymat. Le monde du conseil fiscal regorge d'astuces. Le travail d'analyse et d'inventaire de ces trucs et astuces fiscaux par l'OCDE est impressionnant, mais ses conclusions sont jusqu'à présent trop faibles.

NICOLAS VAN NUFFEL

CNCD-11.11.11

Cette fois, en finir avec la démocratie

« La liberté d'expression était totale en Globalia. Cependant, bien peu de gens s'écartaient, dans leurs propos, des opinions convenues. Officiellement, il n'y avait rien à craindre à dire ce qu'on voulait. Pourtant une sourde indignation était perceptible chaque fois que l'on émettait des avis discordants. »

En 2004, Jean-Christophe Rufin, baroudeur humanitaire reconvertis en écrivain, nous gratifiait d'un splendide et effrayant roman d'anticipation. Globalia, qui donne son nom au roman, est un super-État unissant les anciens pays développés. Dans cette société hyper-contrôlée et aseptisée, tout est mis en place pour garantir le bien-être matériel de chacun. Mais elle est entourée de « non-zones », qui correspondent en gros à l'hémisphère Sud. Globalia est bâtie sur la destruction et le pillage des non-zones, laissées à l'abandon, de même que leurs habitants. Toute ressemblance avec le monde réel est bien entendu fortuite...

Dix ans plus tard, Rufin écrirait-il le même roman ? Car, si la société globale est plus que jamais en route, la séparation entre un Nord vivant sous une coupole de verre et un Sud laissé à l'abandon n'est peut-être plus la meilleure image du monde qui se prépare. D'un côté, l'émergence d'une série de nouvelles puissances. De l'autre, l'Europe qui s'enfonce plus que jamais dans la crise. Mais, toujours, les inégalités qui augmentent.

En parlant d'inégalités... Susan George, icône de l'altermondialisme, entame son dernier opus par une citation du milliardaire Warren Buffet : « Il y a une guerre des classes, c'est vrai, mais c'est ma classe, la classe des riches, qui la mène, et nous sommes en train de la gagner ». L'auteure nous délivre ensuite une « fiction factuelle » tout aussi effrayante que le roman de Rufin. Sauf qu'elle nous parle du monde d'aujourd'hui. Imaginant un Groupe de travail auquel les puissants de ce monde auraient commandé un rapport sur les perspectives de survie du capitalisme mondial, elle exploite à merveille ce genre littéraire pour nous faire prendre conscience des pirouettes des défenseurs du néolibéralisme au cours des dernières années.

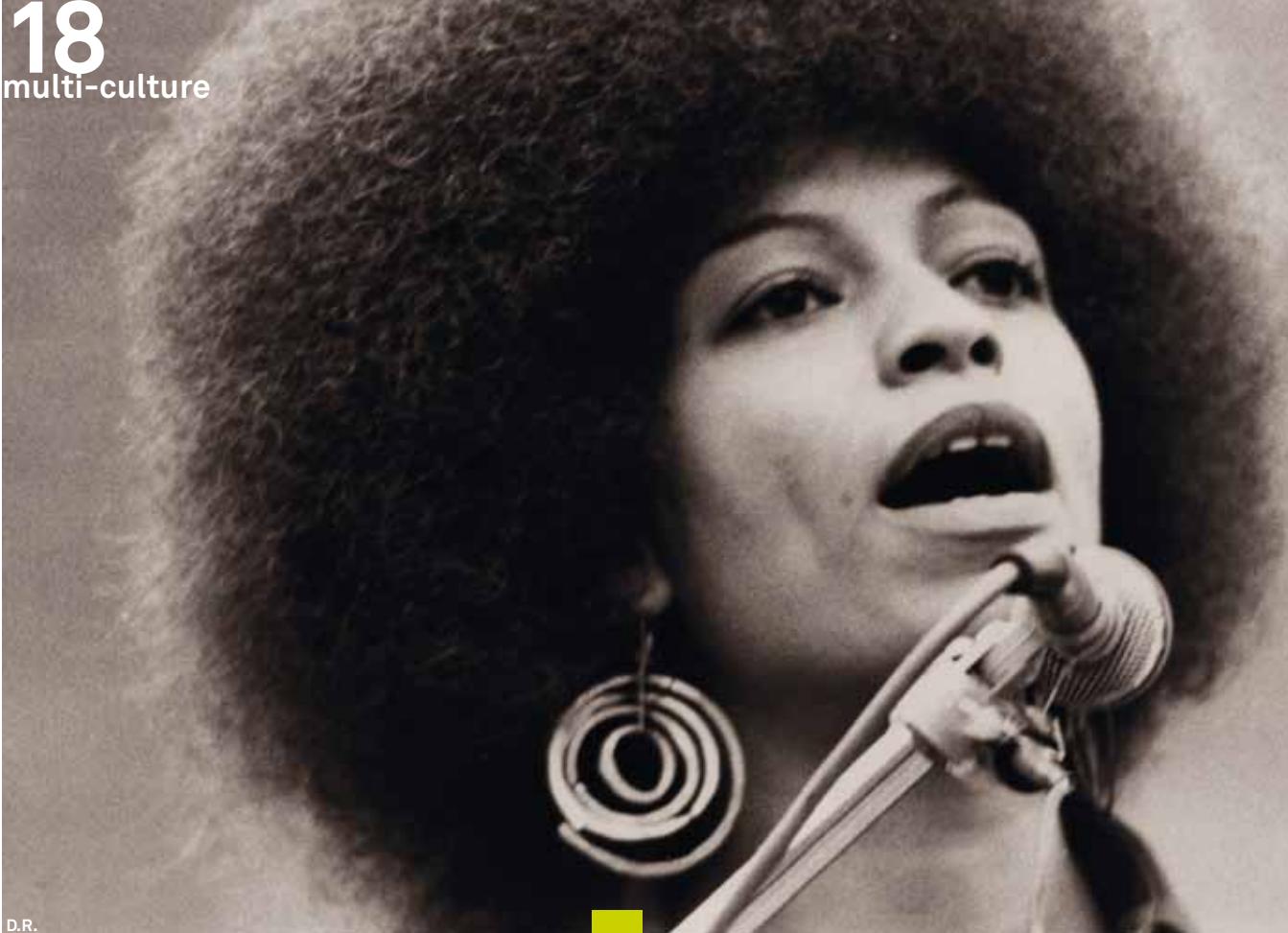
La démonstration est impressionnante : quatre ans après le début de la crise financière, ceux-là même qui en portent la responsabilité sont de nouveau à la barre, poussant les États à appliquer les mêmes recettes d'austérité qui enfoncent le monde dans la crise et renforcent les inégalités. « Jamais aucun de nous n'aurait imaginé un seul instant qu'ils [les acteurs financiers, NDRL] émergeraient des ruines de cet immense séisme presque aussitôt et pratiquement indemnes. »

Mais ce qui inquiète le plus dans ce livre, intitulé « Cette fois, en finir avec la démocratie », c'est ce que nous dit son titre. Susan George nous montre comment les mécanismes démocratiques sont court-circuités au nom d'une certaine idée de la bonne gestion. Du Traité de Lisbonne au Pacte budgétaire, elle nous explique comment, derrière une démocratie de façade, les décisions qui ont les plus grandes conséquences sur notre avenir sont prises loin de tout contrôle des citoyens. Et combien, surtout, il y a désormais un discours politique convenu autour de la « rigueur budgétaire », qui discrédite d'un revers de la main toute remise en cause des politiques néolibérales, au nom de la « bonne gouvernance ». On revient à Globalia...



→ RUFIN, Jean-Christophe. *Globalia*.
Éditions Gallimard, 2004 & Folio, 2005
→ GEORGE, Susan. « Cette fois, en finir avec la démocratie », *Le rapport Lugano II*. Seuil, 2012.

D.R.



Power to the People

JULIEN TRUDDAÏU

Son nom évoque un combat à lui tout seul. Celui des Afro-américains des années 60 et 70. Un combat symbolisé par la mobilisation internationale contre son incarcération et sa coupe « afro » en boule. Rencontre avec Angela Davis.

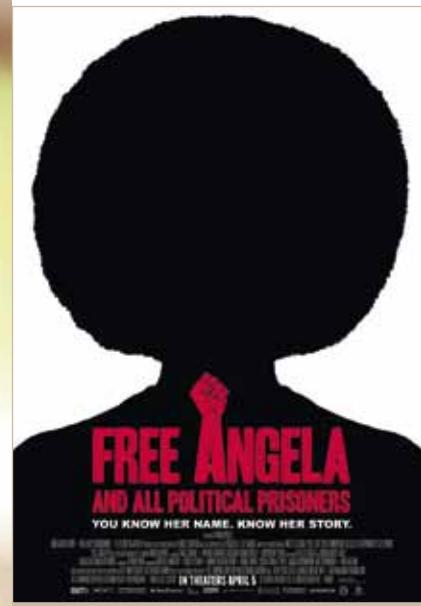
Angela Davis est née dans une famille afro-américaine engagée du Sud des États-Unis. Sa jeunesse dans une petite ville de l'Alabama va profondément la marquer. La ségrégation raciale y est encore de vigueur, les espaces étant cloisonnés entre « white only » et « coloured only ». Mais c'est à New-York puis à San Diego que son identité politique se construit. Militante marxiste, féministe et de la cause noire, elle s'engage dans le mouvement des droits civiques et est proche du parti des *Black Panthers*. Accusée d'avoir organisé une prise d'otages dans un tribunal dont l'issue a été meurtrière, Angela devient la femme la plus recherchée des États-Unis. À l'époque, Richard Nixon est à la Maison Blanche et J.E. Hoover à la tête du FBI. Arrêtée, emprisonnée, jugée, condamnée à mort, elle sera libérée faute de preuves et sous la pression des comités de soutien internationaux dont le slogan est « Free Angela ». Devenue un symbole de la lutte contre toutes les formes d'oppression, Angela incarne le « Power to People » dans les années 70.

Depuis, la professeur de philosophie arpente les amphithéâtres pour parler de la cause des Noirs américains, de leur condition dans les prisons. En parallèle, elle n'a de cesse de se mobiliser pour la libération de Mumia Abu Jamal¹, pour soutenir

le mouvement *Occupy Wall Street!* ou pour la Palestine. En février dernier, la militante était de passage à Bruxelles pour participer au dernier round du Tribunal Russell sur la Palestine². Entre deux sollicitations, elle a répondu à quelques questions.

D'où vient votre engagement pour la Palestine ?

J'étais encore au collège quand j'ai commencé à m'y intéresser. En prison [de 1970 à 1972], j'ai reçu des lettres très émouvantes de prisonniers politiques palestiniens. Plus tard, je m'y suis rendue et j'ai été impressionnée par la sévérité de la répression. Je le savais mais passer réellement du temps sur la Rive Ouest³, c'est différent. J'ai été témoin de ce que les Palestiniens vivent au jour le jour, comme passer des check points et avoir tout le temps en face de soi des militaires en armes qui patrouillent le doigt posé sur la gâchette. Mais ce qui est encore plus émouvant, c'est d'observer la vitalité de ces mêmes Palestiniens. On pourrait penser qu'après tant de décennies, ils seraient à genoux. Il n'en est rien. Je me suis sentie à nouveau inspirée. Aucun de nous ne devrait dire qu'il est fatigué et qu'il est temps d'arrêter. Nous devons continuer à nous battre.



Le documentaire « Free Angela Davis and All Political Prisoners » a été réalisé par Shola Lynch et produit par Will Smith. Il reste, pour le moment, inédit en Belgique...

Votre engagement fait l'objet aujourd'hui d'un documentaire.

Quel est son objectif ?

Je me sens plutôt embarrassée quand les gens tentent de faire de moi une icône, mais j'ai jugé que le film pouvait avoir de l'intérêt. Il y a quarante ans, toutes les forces répressives de l'État n'étaient pas tant contre moi mais contre un mouvement. Il se trouve que je personnifiais ce mouvement à leurs yeux. Personne n'aurait cru qu'on pourrait gagner.

« IL FAUT CONTINUER À CONSTRUIRE DES MOUVEMENTS POPULAIRES PLUS PUISSANTS, PLUS RADICAUX ET PLUS INSTRUITS POLITIQUEMENT »

La mobilisation pour votre libération fut massive et a dépassé les frontières des États-Unis. Lennon ou les Rolling Stones ont même chanté votre cause.

Ma sœur a participé à Paris à une marche de 100 000 jeunes gens pour ma libération. Il y a aussi eu des manifestations en Afrique et en Amérique latine. J'ai donc estimé que si nous pouvions rendre compte de tout cela aujourd'hui au travers d'un documentaire, cela

donnerait peut-être de l'espoir et inspirerait les gens pour s'engager. C'est la seule raison.

Dans nos colonnes, Chuck D, leader de Public Enemy, nous confiait que Barack Obama est « comme un bon conducteur avec une mauvaise voiture, qui essaie de la réparer pendant qu'il la conduit ». Il se peut que Chuck D ait raison. L'élection d'Obama a été un aboutissement historique. Mais il ne s'agit pas tant de l'individu Obama que des gens qui ont construit ce mouvement. Dans un premier temps, je me suis dit que nous avions fait une grosse erreur. Les gens ont tendance à voter, puis à rentrer chez eux, en le laissant faire le boulot. Et bien sûr, il ne pouvait faire le travail tout seul et il ne l'a pas fait ! Par contre, sa réélection était beaucoup plus importante. Elle a révélé à quel point les gens étaient prêts à se mobiliser. Romney était convaincu qu'il allait gagner. Il

n'avait d'ailleurs écrit qu'un discours de victoire. Partout dans le pays et particulièrement dans le Sud, les noirs, les latinos et les pauvres sont allés voter en faisant la file durant des heures entières. Il faut nous appuyer sur cette énergie, sans nous focaliser sur l'indi-

vidu Obama. Il faut continuer à construire des mouvements populaires plus puissants, plus radicaux et plus instruits politiquement. Je pense que si nous parvenons à cela, nous pourrons mettre la pression sur Obama pour le forcer à adopter des positions plus progressistes.

Traduction : Cachou Kirsch

1/ Mumia Abu-Jamal est un journaliste et militant afro-américain. Il a été condamné en 1982 à la peine de mort pour le meurtre d'un policier de Philadelphie, suite à une enquête et un procès contesté. Une mobilisation internationale a eu lieu en faveur de sa libération et/ou pour l'organisation d'un nouveau procès. Il est devenu un symbole pour beaucoup d'opposants à la peine de mort.
2/ Le Tribunal Russell sur la Palestine (TRP) est un tribunal d'opinion international créé par un groupe de citoyens engagés dans la promotion de la paix et de la justice au Proche-Orient.
3/ La Palestine est aussi appelée « Al dhifa al gharbia » qui signifie en arabe « rive ouest ».



Tous ensemble, pour le droit à alimentation !

Le paradoxe du système alimentaire. Les dernières crises ont encore prouvé que le système alimentaire mondial ne fonctionnait pas ! Il se traduit d'ailleurs par un double paradoxe : un septième de la population mondiale – plus de la moitié sont des paysans – est sous-alimenté, tandis que 1,3 milliard de personnes dans le monde sont en surpoids ou obèses...

Le droit à l'alimentation mis à mal. Les menaces qui pèsent sur ce droit sont nombreuses et se sont encore renforcées ces dernières années. Tous les jours, des entreprises agroalimentaires et des compagnies financières s'accaparent des terres de paysans pour exporter, produire des agrocarburants et pour spéculer. Or n'est-t-il pas connu qu'on ne doit ni voler, ni jouer avec la nourriture ?

Une seule solution : l'agriculture paysanne. La faim dans le monde n'est pas une fatalité. C'est la conséquence d'un manque de volonté politique ! Soutenir et promouvoir l'agriculture paysanne, est la seule manière de garantir le droit à l'alimentation pour tous à long terme. Elle seule pourra nourrir 9 milliard de personnes ! Car on sait aujourd'hui que cette même agriculture, dite agroécologie, est plus productive que l'agriculture industrielle ! Parce qu'elle est basée sur une agriculture familiale qui respecte l'environnement, assure l'emploi et un développement humain.

Une nouvelle campagne. Si vous êtes un fidèle lecteur de Demain le monde, il est peut-être inutile de rappeler que tous les deux ans, le CNCD-11.11.11 et ses organisations membres lancent une nouvelle campagne sur un enjeu du développement. Après la justice climatique, une campagne clôturée en grande pompe par l'action « Sing For The Climate » en novembre 2012, c'est le droit à l'alimentation qui sera au centre de la nouvelle campagne 11.11.11. Pierre Kroll sera encore de la partie pour illustrer nos actions avec le talent qu'on lui connaît.

Mais une campagne, quelle qu'elle soit, cela se prépare pour développer une ligne politique, des outils de sensibilisation et de communication et un agenda de mobilisation.

L'agriculture de demain. Les enjeux agricoles et alimentaires ont été débattus le 13 mai dernier à Bruxelles lors d'un séminaire sur l'agriculture de demain. Cet événement a réuni près de 250 personnes et a pu compter sur la présence d'Olivier De Schutter, rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit à l'alimentation.

11's lance. Le 29 juin, le CNCD-11.11.11 invitait ses membres, volontaires et sympathisants à goûter en primeur, lors d'une journée éducative et festive à la nouvelle campagne, avec au menu des tables-rondes, des ciné-débats, et une série d'animations pour petits et grands.

Esperanzah ! Comme il est devenu de coutume, cette campagne sera lancée officiellement et publiquement sur la scène du festival Esperanzah ! et au travers des activités de sensibilisation qui animeront le village pour le droit à l'alimentation sur le site du festival du 2 au 4 août.

Agenda. La nouvelle campagne déclinée sous forme de caricatures, de publications, de vidéos, d'actions citoyennes et d'outils pédagogiques est à découvrir sur www.cncd.be à partir du 4 août.



© Michel Dubois

21
citoyen,
citoyenne



© CNCD-11.11.11

Pari réussi pour la *Running Team* 11.11.11

Le dimanche 26 mai, le CNCD-11.11.11 a pu compter sur une équipe de choc à l'occasion des 20 km de Bruxelles ! 85 coureurs arborant fièrement les couleurs 11.11.11 se sont élancés du Cinquantenaire, portant sur leurs épaules les intérêts de nos partenaires du Sud. Bonne humeur, enthousiasme et solidarité étaient au rendez-vous au sein de la *Running Team* 11.11.11 pour cette 34^e édition du défi sportif bruxellois.

En termes de parrainages, le printemps sportif 2013 est une réussite. L'objectif était d'atteindre la barre des 11.111 € de dons pour la Bouillonnante, les trois Zatopek Urban Tour (Charleroi, Woluwe, Liège) et les 20 km de Bruxelles. C'est désormais chose faite ! Le compteur atteint les 12 000 € de promesses de dons. Merci à tous ceux qui d'une manière ou d'une autre ont participé.

Où ?

Mali. Régions de Gao et de Tessalit.

Contexte

Au Nord Mali, l'instabilité politique et le climat d'insécurité actuels ainsi que les impacts des changements climatiques (désertification) nécessitent la mise en place de stratégies de pérennisation et de sécurisation des productions agricoles pour assurer la sécurité alimentaire des populations.

Qui ?

Belgique :
Autre Terre asbl
www.autreterre.be

Mali : Assador & Assaghsal
(Tessalit), Tassaght et l'Union des groupements maraîchers (Gao)

Quoi ?

L'agroécologie est une réponse adéquate et durable à l'appauvrissement des sols et à la désertification croissante. Grâce à elle, les populations locales développent des techniques de régénération des sols leur permettant de préserver l'écosystème, d'augmenter leur production agricole et leurs revenus issus de la vente de leurs produits. En plus du développement de l'agroécologie, en accord avec la philosophie de l'économie solidaire, le projet vise le renforcement de l'organisation des communautés bénéficiaires et leur implication dans la gestion démocratique de leurs associations.

Soutenir 11.11.11

N° de compte :
BE33 000170326946
BIC : BPOTBEB1
au nom du CNCD-11.11.11,
Quai du Commerce 9,
1000 Bruxelles



Le CNCD-11.11.11
adhère au Code éthique
de l'AERF
www.vef-aerf.be



Mali
Assurer la souveraineté alimentaire au milieu du désert

CÉCILE VANDERSTAPPEN
CNCD-11.11.11

L'agroécologie est une stratégie adéquate et durable pour garantir la sécurité alimentaire, même dans des régions en proie à l'instabilité et la désertification.

Sur les terres arides de la région du Sahel, bien connues de Pierre Rabhi, pionnier de l'agroécologie en France, il est utopique pense-t-on de faire pousser de la végétation en vue de nourrir ses habitants. Et pourtant! Au Nord Mali, il se cache encore des ressources hydriques sous-valorisées. La nappe phréatique de Tessalit, ancienne oasis délaissée après la décolonisation, permet même de faire du maraîchage toute l'année... Néanmoins, l'instabilité politique et le climat d'insécurité actuels ainsi que les impacts des changements climatiques nécessitent la mise en place de stratégies de pérennisation et sécurisation de ces productions agro-écologiques fragiles. L'agroécologie est une de ces stratégies. « Elle permet de lutter contre la désertification et d'atteindre la sécurité alimentaire des populations et l'amélioration de leurs revenus grâce à la promotion de techniques de fertilisation, de moyens de lutte contre les parasites, de techniques de restauration de sols et d'irrigation respectueuse de l'environnement et des pratiques locales » affirment ensemble Autre Terre et ses partenaires maliens.

Les femmes au centre des programmes

Dans le nord du Mali, l'ONG belge Autre Terre travaille en synergie avec trois associations : Assador & Assaghil dans la région de Tessalit. Tassaght et l'Union des groupements maraîchers (UGM) dans celle de Gao, un peu plus au sud. Assador & Assaghil sont deux petites associations locales couplées, créées il y a une vingtaine d'années et fortes d'une cinquantaine de membres chacune. À Tessalit, elles développent des activités économiques d'élevage, d'artisanat et de maraîchage agroécologique avec les populations de nomades/éleveurs. Elles les accompagnent dans l'apprentissage d'une activité économique sédentaire, complémentaire de l'élevage et accessible aux femmes. Deux aspects qui ont demandé aux bénéficiaires, de la compréhension, de l'approbation et une volonté d'adaptation culturelle progressive. « En cas de

grande sécheresse, l'activité maraîchère permet de garantir la sécurité alimentaire et financière des populations nomades » assurent les promoteurs du projet.

À Gao, l'association Tassaght réalise des projets de développement avec les communautés rurales, très vulnérables aux sécheresses successives. Le programme d'Autre Terre avec Tassaght se focalise sur la création de périmètres maraîchers afin de permettre aux femmes de développer leur propre production et d'obtenir ainsi des revenus. Les bénéficiaires y apprennent les différentes techniques agroécologiques : compost, coupe-vent, zaï, pesticide bio, diversification, ombrage,... L'UGM quant à elle promeut une approche axée sur le renforcement du rôle des femmes

Une crise qui fragilise le programme

Ces projets s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie nationale de la gestion de la sécurité alimentaire (2002) et sont en cohérence avec la loi d'orientation agricole (LOA) qui promeut la souveraineté alimentaire au Mali. Un travail de concertation étroite entre les associations et les dirigeants locaux est voulu et continu. Toutefois, ces politiques nationales et ces projets de développement sont troublés par la triple crise malienne actuelle (institutionnelle, alimentaire et humanitaire). Depuis 2012, l'occupation du Nord Mali par plusieurs groupes armés a perturbé la réalisation des activités et le suivi du projet par Autre Terre et ses partenaires.

En effet, l'interdiction de rassemblement de groupes mixtes a ralenti le calendrier d'exécution des formations communes et des voyages d'échanges entre les associations partenaires.

« ENSEMBLE, CES ASSOCIATIONS SOUTIENNENT QUELQUE 1 257 MARAÎCHERS DONT 75 % SONT DES FEMMES. »

dans la promotion et le respect de leurs droits, ainsi que dans l'accès à une activité économique propre à leur procurer des revenus et à améliorer leur alimentation. Ce sont 571 personnes, dont 79 % sont des femmes, qui sont ainsi sensibilisés et formés à l'agroécologie. En plus de la construction de douze bassins de réception d'eau et celle de trois puits, l'UGM a mis en place un magasin de vente pour favoriser l'écoulement et la commercialisation des produits. Des cours d'alphabétisation des femmes ont été dispensés à une dizaine d'associations afin que celles-ci puissent endosser un rôle actif lors des réunions de travail. Une caisse de crédit et d'épargne en vue de la création d'activités génératrices de revenus a également vu le jour à Tessalit.

Ensemble, ces trois associations soutiennent quelque 1 257 maraîchers dont 75 % sont des femmes. Indirectement, ce sont plus de 3 700 personnes qui ont vu leur qualité de vie s'améliorer ces dernières années.

L'impossibilité pour les groupes de femmes de se rassembler à l'extérieur a fragilisé l'écoulement et la vente de leurs produits. La caisse d'épargne et de crédit de Tessalit a dû être mise à l'arrêt car qualifiée par les extrémistes religieux djihadistes occupant la région comme dorénavant illicite¹. Par mesure de sécurité, aucune mission de suivi n'a pu être effectuée en 2012 et 2013 par Autre Terre Belgique.

Malgré tout, le programme tient la route et démontre sa capacité de résilience. Le système agroécologique prouve qu'il peut fonctionner sans relation de dépendance avec « le monde extérieur » (intrants de synthèse, technologies lourdes et sophistiquées) et peut, même dans des conditions extrêmes, contribuer à l'alimentation de nombreuses familles précarisées.

1/ Faire du bénéfice sur le placement de l'argent est considéré par ceux-ci comme « haram » (interdit).



En matière de développement,
le secteur privé a le vent en poupe
chez les bailleurs internationaux.
Mais ce sont surtout des
multinationales du Nord
qui profitent de l'aide publique
au développement.

ROMAIN GELIN
Gresea

Depuis plus d'une décennie, le secteur privé est devenu un acteur clé du développement. Sa culture du résultat, gage d'une plus grande efficacité, ou le soulagement des finances publiques des pays en développement, sont parmi les idées reçues utilisées pour légitimer ce phénomène.

Le privé prisé

Une série de mesures promeuvent le recours au secteur privé dans le domaine du développement. Elles vont à peu près toutes dans le même sens et visent à « améliorer le climat des affaires », autrement dit, à encourager les investissements étrangers par une législation et une fiscalité incitatives et des facilités de financement accordées par les bailleurs internationaux. Les projets d'infrastructure et les partenariats publics-privés font partie des outils les plus prisés des bailleurs que sont la Banque européenne d'investissement ou la Banque mondiale. Ce n'est donc pas un hasard si le financement du privé par des agences multilatérales a été multiplié par dix entre 1990 et 2007¹, passant de 4 à plus de 40 milliards de dollars par an. L'idée sous-jacente est que le développement du secteur privé provoquera mécaniquement la dynamisation de tout le reste de l'économie. Mais qu'entend-t-on par secteur privé ? Parle-t-on de sociétés coopératives, de PME locales, ou bien de grandes firmes transnationales ?

Selon le réseau Eurodad², au niveau mondial, plus de la moitié de l'aide publique au développement (APD) est dépensée auprès de fournisseurs extérieurs pour l'achat de biens et services destinés à des projets de développement. En 2010, sur 129 milliards de dollars d'aide au niveau mondial, 53 % correspondaient à des projets liés à des marchés publics. Ceux-ci concernent généralement d'importantes infrastructures (gestion de l'eau, des déchets, électricité, télécommunications...). Bien

que les traités accordent une préférence aux entreprises du Sud (les accords de Cotonou par ex.), dans les faits, deux tiers des contrats sont attribués à des entreprises issues de pays de l'OCDE³.

Les entreprises du Nord mieux armées

Pour déterminer qui sera en charge d'un projet, la procédure retenue est celle de l'appel d'offre international, jugée plus efficace car faisant jouer la concurrence et permettant de déterminer l'offre la plus compétitive. La Banque mondiale conditionne par exemple ses prêts à un tel appel d'offre, gage d'une « bonne gouvernance » dans la passation des marchés. À ce jeu, ce sont les firmes du Nord, mieux informées et armées pour des travaux d'envergure, qui sortent presque toujours vainqueurs. On comprend pourquoi cinq groupes (Suez, Saur, Veolia, Thames Water et

La question n'est pas récente. Dans les années 70, le CAD (Comité d'aide au développement de l'OCDE) s'intéressait déjà au sujet. L'abandon des aides liées fut proposé en 1972, mais « ces projets n'ont pas été poussés plus loin en raison principalement de dissensions concernant les obligations de rendre compte par la suite⁵ ». Après la déclaration de Paris, une série d'indicateurs visant à mesurer l'efficacité de l'aide ont été mis en place. Celui qui mesure le déliement de l'aide n'est pas toujours renseigné, les États ne remplissant que très peu les notifications concernant leur aide non liée. Il demeure par conséquent toujours difficile de savoir quel montant exact a été versé et à qui. Peu de progrès ont été accomplis selon l'OCDE. La part d'aide officiellement liée a même augmenté et huit pays l'ont vue croître de plus de 20 points entre 2005 et 2009⁶.

« LE FINANCEMENT DU PRIVÉ PAR DES AGENCES MULTILATÉRALES A ÉTÉ MULTIPLIÉ PAR DIX ENTRE 1990 ET 2007, PASSANT DE 4 À PLUS DE 40 MILLIARDS DE DOLLARS PAR AN »

Agbar) se partageaient 80 % des marchés de l'eau gérés par le privé dans les pays en développement (PED) en 2001. De la même manière, les réseaux d'électricité ivoiriens, gabonais ou togolais sont majoritairement dominés par les mêmes groupes. Et lorsque des entreprises privées du Sud gèrent ces marchés publics (Sodeci en Côte d'Ivoire ou SDE au Sénégal), ce sont encore des acteurs du Nord qui sont parmi les principaux actionnaires.

Croissance de l'aide liée

Depuis 2005 et la déclaration de Paris⁴, les pays donneurs se sont engagés à réduire leurs pratiques d'aide liée. On parle d'aide liée quand l'aide est conditionnée par des contrats pour les entreprises du pays donneur. Près de 20 % de l'aide l'est toujours formellement. Et de manière indirecte, même quand il s'agit sur le papier d'aide officiellement déliée, ce sont les firmes du Nord qui en captent la plus grande part. Eurodad estime cette part à 60 %.

Fin 2011, le sujet a été évoqué lors du Forum de Busan (Corée du Sud). Les pays donneurs se sont engagés à accélérer leurs efforts pour délier l'aide et la rendre plus transparente. Mais ces engagements n'ont pas valeur de prescription, chacun étant libre d'interpréter la formule « délier l'aide au maximum ».

Les positions de la Chine et des États-Unis sur le sujet sont intéressantes. Ces derniers ont, par l'intermédiaire d'Hillary Clinton, déclaré qu'un tiers de leur aide resterait liée aux intérêts commerciaux américains, cela étant le préalable à un accord du Congrès. La Chine, de son côté, ne semble pas être enclue à pratiquer l'aide selon les critères de l'OCDE. Le géant asiatique ne se considérant pas dans une logique d'aide, mais de business qui doit profiter aux deux parties. Elle a finalement accepté de signer l'acte final du forum de Busan, après l'avoir ajouté d'une clause précisant que les engagements ne se tiendraient que sur une base volontaire.



L'économie est politique

Récapitulons. Plus de la moitié des dépenses mondiales d'aide publique au développement ne profitent pas directement aux pays receveurs. Une part importante de cette aide aboutit dans les mains de sociétés transnationales du Nord, l'essentiel des fournitures étant acheté à l'extérieur, ce qui ne procure pas de gain en termes d'emploi.

« PLUS DE LA MOITIÉ DES DÉPENSES MONDIALES D'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT NE PROFITE PAS DIRECTEMENT AUX PAYS RECEVEURS »

D'autre part, l'impact des partenariats publics-privés sur les populations n'a pas été prouvé. La plus grande efficacité du privé est présentée comme un fait établi mais n'a fait l'objet que de très peu de débats.

Il ne s'agit pas ici de nier l'apport que le secteur privé pourrait fournir aux PED. Il semble de bon sens que des entreprises locales employant de la main-d'œuvre des pays du Sud, répondant aux besoins qu'ont les populations sur place, pourraient être bénéfiques à ces mêmes pays. Mais le développement d'un secteur privé fort dans le Sud ne se fera pas dans une économie délibérément soumise à la concurrence internationale. N'oublions pas les enseignements de Friedrich List et le protectionnisme éducateur. Les PED ont besoin de tirer pleinement parti de leurs ressources, sans que celles-ci ne soient détournées au profit d'acteurs étrangers.

La philosophie des politiques de développement est à peine voilée. L'ouverture des marchés des pays du Sud, l'incitation à accueillir des investissements étrangers, et l'encouragement à recourir à des opérateurs privés sélectionnés par des procédures peu favorables aux entreprises du Sud nous ont menés à la situation actuelle. La difficulté de parvenir

à un consensus sur les accords de partenariats économiques entre l'UE et les pays ACP⁷ est en partie liée à cela. Les négociations traînent en longueur car elles sont déséquilibrées et tendent à procurer plus d'avantages aux entreprises européennes qu'aux populations des PED. Si le but est de créer une vaste zone de libre-échange en retirant

toute protection aux pays du Sud, laissant ainsi le champ libre aux entreprises occidentales pour conquérir les marchés, on est en droit de se demander s'il s'agit toujours d'aide et de développement. Et si l'APD est destinée à financer le privé du Nord et plus particulièrement des groupes qui réalisent des profits colossaux, la question se pose doublement.

1/ Cité dans P.Davies, *The role of the private sector in the context of aid effectiveness*, 2011.

2/ Eurodad, 2011, *Comment mieux dépenser l'aide des marchés publics pour une aide plus efficace*. 3/ Organisation de coopération et de développement économiques. Qui regroupe l'essentiel des pays riches. 4/ En 2005, tous les donneurs de l'OCDE ont signé la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, qui comprend une série d'indicateurs et de cibles pour améliorer l'efficacité de l'aide.

5/ C. Jepma, *L'aide liée*, Étude du centre de développement de l'OCDE, 1991.

6/ Arménie, Yémen, Gambie, Cap Vert, Laos, Maroc, Mauritanie et Ukraine. OCDE, *Efficacité de l'aide 2011 : progrès accomplis dans la mise en œuvre de la déclaration de Paris, pour une meilleure aide au développement*, 2012.

7/ Groupe de 79 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.



« Le fond de la pirogue ne dit pas ce qu'il y a au fond de l'eau »

En 2008, la Banque européenne d'investissement (BEI) fêtait ses 50 ans d'existence dans la plus grande discréption. La discréption: une constante de la part de l'institution bancaire européenne. Discréption dans les médias, discréption pour « protéger les intérêts commerciaux de ses clients, ce qui peut impliquer qu'elle ne divulgue pas certaines informations confidentielles relatives à des projets ». Discréption dans l'information sur la mise en œuvre de sa politique. Une discréption tellement grande que d'aucuns parlent d'opacité.

Sa discréption : c'est l'impossibilité de connaître les bénéficiaires finaux des prêts accordés à des banques commerciales ou à des fonds d'investissements, de savoir quelle société transnationale du Nord sera promotrice de tel ou tel projet dans le Sud, de connaître le plan environnemental pour un projet minier, ou encore la difficulté pour obtenir des informations sur les impacts des opérations financées pour les populations locales...

Plongez-vous dans le 73^e numéro de Gresea Échos et son dossier de 20 pages réalisé par Romain Gelin. Disponible au Gresea au prix de 3 euros ou par abonnement.

www.gresea.be



Chronique subjective
et complètement à l'ouest,...

GÉRARD MANRÉSON,

professeur à HECC

Haute école du Café du Commerce

Le cadenas d'or

J'adore tout verrouiller. Mon smartphone par un glissé sensuel sur l'écran, ma voiture par un petit bip sur la commande, l'accès à ma propriété par des barbelés et des caméras, mes revenus par un parachute doré. J'adore ça. Quel sentiment de puissance et de sécurité.

Je ne suis pas le seul à tout verrouiller. Du code informatique au système électoral, de l'accès aux semences à l'austérité budgétaire coulée dans un traité, je fais des adeptes. C'est une avancée majeure. Ce qui me plaît surtout quand on verrouille tout, c'est l'impossible retour en arrière. Regardez comment on a verrouillé l'élevage industriel : endettement des éleveurs, intérêt des vendeurs de matériel, alimentation industrielle à gogo, vétérinaires super-obstétriciens, abattoirs plus concentrés que le lait Nestlé et des consommateurs qui veulent faire un festin tous les jours. C'est sûr, avec un système à ce point verrouillé, on ne fera pas marche arrière ! Mais il y a encore mieux. Le premier prix du verrouillage revient à la marque à la pomme. Steve Jobs devrait recevoir le cadenas d'or à titre posthume. Apple verrouille tout son système mais crée en plus un tel écosystème entre tous ses produits révolutionnaires que ses *fashion* victimes en redemandent. Imaginez un prisonnier qui voudrait rester en prison et payer en plus un loyer. Apple l'a fait.

Toutefois, le cycliste ne me contredira pas pour une fois, on a beau avoir le meilleur cadenas, le risque zéro n'existe pas. J'étais justement en train de verrouiller une entourloupe fiscale avec un cabinet d'avocats que j'ai senti comme un bourdonnement dans la tête : « l'effet abeille ». Quelle crasse ces bestioles, surtout quand elles tournent autour de ma cannette de Coca. Bon, d'accord, c'est surtout les guêpes mais je n'ai jamais fait la différence. Donc, tout était verrouillé : des entreprises chimiques qui ont prouvé leur savoir-faire pendant la guerre, des grands céréaliers qui n'ont pas envie de descendre dans le champs, une agence de sécurité payée pour se tromper, des milliers de vendeurs de mort en bidon... et bardaf la Commission européenne qui nous poignarde dans la dos pour ces saloperies d'abeilles. Fini les pesticides de Bayer et Syngenta pendant 2 années. Juste deux années ridicules, d'accord, mais quelle gifle ! Petit, j'avais déjà envie de lui casser la gueule moi à cette idiote de Maya. Sans parler que je suis allergique au pollen.

Ça m'a fait penser qu'on ferait bien de resserrer certains boulons. L'économie casino n'est pas assez verrouillée. Bien sûr, il y a l'actionnariat salarial, les fonds de pension et l'amnistie des fraudeurs, mais allons plus loin : gagnons nos allocations de chômage et nos congés maladie à la bourse, demandons aux agences de notation de coter nos enfants, transformons les contrats de travail en obligations, imposons le marché à terme sur la santé et développons les dérivés de ce marché à terme, on pourrait faire un swap entre l'évolution du cancer de papy et les chances de rester au chômage d'Antoinette. Je ne sais pas moi... Envoyons en passant des lettres de remerciement à l'anthrax aux coopérateurs de la New B. Verrouillons, verrouillons, en ces temps troublés, on en fait jamais trop.

Alors ?

Merci qui ?



la petite foire

alternative à celle de
libramont

Editeur responsable : Arnaud Zacharie, 9 quai du Commerce, 1000 Bruxelles



Pour une agriculture éthique et paysanne



SAMEDI 27 ET DIMANCHE 28 JUILLET
SEMEL (E411 sortie 26) - ENTREE GRATUITE

www.cncc.be/lapetitefoire



Oxfam
Magasins du monde

11.11.11
CNCC UN COMBAT DE PLEINS DROITS